

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024.**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 26 janvier 2024 à 20 heures à la salle de réunion de la mairie sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absente excusée : Chantal COUILLEROT.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

### **CONVENTION DE PRESTATION AVEC BLI.**

Dans le cadre du transfert de la compétence scolaire, la communauté de commune ne dispose pas des effectifs suffisants au sein de ses services techniques pour assurer les interventions nécessaires (petites réparations et déplacement de mobilier, pose de tableaux, d'étagères, montage-démontage de mobilier...). De ce fait, la signature d'une convention de prestations de services permet aux services techniques de la commune d'effectuer ces interventions selon un tarif prédéfini.

Le conseil municipal, après examen, décide d'établir une convention entre la communauté de communes BLI et la commune de MONTAGNY pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 afin de permettre l'exécution de ces petits travaux.

### **CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE.**

Dans le cadre du projet de création d'une maison d'assistantes maternelles dans le logement situé 25 place de la mairie, il convient de choisir un maître d'œuvre qui sera chargé du suivi de ce chantier.

Le conseil municipal, après réflexion décide de retenir l'offre de services proposée par le cabinet AD+ de LONS le SAUNIER qui a déjà conduit plusieurs projets pour le compte de notre commune et mandate le maire pour signer l'acte d'engagement correspondant.

### **CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTEME DE CLIMATISATION DU FABLAB.**

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal une proposition de contrat d'entretien de la climatisation installée dans le local communal abritant le Fablab pour un montant annuel de 816,00 euros. Après débat et au vu du montant de la prestation, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition et de faire intervenir une entreprise chaque année pour un simple entretien.

### **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES.**

Le maire informe le conseil municipal que de nouvelles dispositions du code général des impôts permettent au conseil municipal d'exonérer, pour une durée de 5 ans, à concurrence d'un taux compris entre 50 et 100 % et pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant cette exonération.

Le conseil municipal, après examen, décide de mettre en application dès à présent cette mesure avec un taux d'exonération de 100 %.

### **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.**

Dans le cadre du projet de construction d'une maison d'assistantes maternelles, le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention DETR 2024 au taux maximum.

## **VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE.**

Suite à la signature d'une convention « Coup de pouce » avec une société filiale de la Poste chargée de la valorisation des CEE auxquels la commune peut prétendre suite à la création de la chaufferie bois, le maire fait le point sur la réunion qui s'est tenue en mairie le mercredi 25 janvier dernier au cours de laquelle les représentants de la Poste ont défini les règles à respecter et les modalités à appliquer afin de bénéficier de cette attribution.

## **POINT SUR TRAVAUX EN COURS.**

Le maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux de la chaufferie.

Les deux chaudières situées au 25 et 41 place de la mairie ainsi que les cuves ont été évacuées par l'entreprise ARBAN.

Le silo destiné à contenir le bois déchiqueté ainsi que la fosse dans laquelle sera installée la trémie d'alimentation ont été réalisés par l'entreprise DESPINARD. Après un temps de séchage de quelques jours, les travaux devraient reprendre par l'installation du matériel dans ce bâtiment. Les travaux à l'école et à la cantine pourraient intervenir pendant les vacances de février.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES.**

Le conseil municipal étudie une liste de travaux et d'acquisition de matériel à inscrire au prochain budget.

## **JOURNEE CITOYENNE.**

Le conseil municipal prévoit d'organiser une journée citoyenne le samedi 27 avril prochain. Un formulaire d'inscription sera distribué à chaque habitant début avril.

## **VISITE DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET.**

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur le sous-préfet de LOUHANS viendra visiter notre commune le mercredi 31 janvier à 14 heures et propose de lui faire découvrir le chantier de la chaufferie, la future MAM, le FABLAB après avoir fait une présentation de la commune.

Le conseil municipal fixe la prochaine réunion de conseil municipal au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 20 heures.